

2. indépendance des agronomes

revendication

novembre 2020

Que la justification agronomique soit émise uniquement par un agronome non lié à l'industrie agrochimique.



Au Québec, depuis des années, on a séparé les rôles de prescription de la vente des médicaments pour éviter les conflits d'intérêts. Le médecin ne vend donc pas les médicaments qu'il prescrit. Le contraire serait choquant, n'est-ce pas ? Malheureusement, c'est encore le cas pour les agronomes, les « médecins » des cultures : ils prescrivent et vendent des pesticides. Dès l'arrivée du système de prescription agronomique (2018), des observations ont montré que les agronomes liés avaient tendance à prescrire plus de pesticides que les agronomes non liés. (1)

Les agriculteurs et les agricultrices ont, de leurs côtés, peu d'incitatifs à se tourner vers un agronome non lié pour la prescription puisque celui-ci facture son temps - contrairement à l'agronome « vendeur » dont les honoraires sont inclus dans le prix de vente des pesticides et des semences.



Je signe!

Suite au renvoi du lanceur d'alerte Louis Robert, agronome employé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en 2019, le Québec a eu de vifs débats sur les agronomes liés et non liés. Un agronome est dit « lié » lorsque son salaire dépend de la vente d'engrais ou de pesticides. En fait, le Code de déontologie des agronomes suggère qu'un tel agronome se retrouverait en conflit d'intérêt. La comparaison a souvent été faite entre les médecins et les pharmaciens pour représenter les rôles respectifs de conseillers et de vendeurs : elle est depuis longtemps évidente dans ce cas là.

dans l'actualité

Le Plan d'agriculture durable (PAD) présenté par le gouvernement en octobre 2020 indique qu'il a confié à l'Office des professions du Québec (OPQ) « le mandat de mener, avec la collaboration des partenaires concernés, un exercice de modernisation de la Loi sur les agronomes afin notamment d'actualiser le champ d'exercice de la profession, de mieux encadrer la rémunération des agronomes et d'assurer la traçabilité des actes agronomiques ». Il faut une stricte séparation entre la prescription des pesticides et les agronomes liés. Dans ce cas, le gouvernement devra accompagner les agriculteurs et les agricultrices en finançant à 100 % les services-conseils liés à la protection des cultures.

Suite au débat sur les agronomes liés, la réponse de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) a plutôt été faible. L'OAQ a produit un document réaffirmant que les agronomes ne peuvent être rémunérés par commission à la vente ou au volume (2). Cependant, la nouvelle ligne directrice néglige les agronomes qui possèdent des compagnies vendant des pesticides et néglige les sommes qui peuvent être remises aux agronomes par des grossistes (plutôt que de passer par l'employeur).

En 2018, la première année durant laquelle l'atrazine a nécessité une prescription agronomique, 55% des prescriptions ont été délivrées par seulement quinze agronomes (dont douze reliés à l'industrie), alors que 132 agronomes ont signé des prescriptions. Aussi, nous savons que 67% de ces 132 agronomes travaillent pour l'industrie et que, selon le rapport annuel de l'OAQ (3), en 2019, la principale lacune des justifications était qu'il manquait régulièrement « l'analyse des différentes interventions phytosanitaires possibles, notamment les méthodes de luttés alternatives disponibles ».

Nous savons qu'il y a des agronomes d'exception qui travaillent pour l'industrie, cependant le cadre dans lequel ils travaillent sert principalement à fournir le bon produit - et moins à faire cheminer les agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

LES FREINS DU TERRAIN

Pour l'instant, il y a peu d'incitatifs pour qu'un.e agriculteur.rice se tourne vers un agronome indépendant pour la prescription de pesticides. Contrairement à l'agronome lié, l'agronome indépendant devra facturer son temps et demander des formulaires si le producteur veut profiter de subventions gouvernementales. L'agriculteur devra par la suite faire affaire avec quelqu'un d'autre pour acheter des pesticides (le cas échéant). En comparaison, un agronome lié pourra « cacher » le coût de ses services dans la vente du produit. Les heures passées au dépistage et à l'analyse des alternatives seront complètement absentes de sa facture. En passant par un agronome indépendant, on rajoute une nouvelle facture (sans baisser le coût d'achat des pesticides) à l'agriculteur.rice.

Lors de la commission parlementaire de 2019 à la CAPERN, Vigilance OGM a demandé un remboursement à 100% des services-conseils liés à la protection des cultures. Par cette revendication, nous voulons aussi encourager les agronomes de clubs-conseils qui sont des agents très efficaces en transfert technologique et tenter de ré-engager l'état dans le service aux agriculteurs et aux agricultrices.

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Le rapport de la commission parlementaire sur les pesticides a souligné ces enjeux, et des experts et organismes avaient fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire. Les voici.

recommandation de la CAPERN 29

QUE LE GOUVERNEMENT RÉVISE LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES AGRONOMES DE MANIÈRE À MIEUX ENCADRER SON APPLICATION, NOTAMMENT EN CLARIFIANT LA NOTION D'INDÉPENDANCE.

les positionnements à la CAPERN

- Alliance pour l'interdiction des pesticides systémiques (AIPS)
- Équiterre
- La Fondation David Suzuki
- L'Union Paysanne
- L'Union des producteurs agricoles (UPA)
- Vigilance OGM
- L'institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a déploré la sous-représentation des agronomes non liés dans le domaine de pesticides.
- Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec recommandait un remboursement à 100% des services-conseils indépendants liés aux pesticides.
- L'institut Jean Garon demandait de faire une sous-classe d'agronomes spécialement formés dans la protection des cultures et les techniques de luttes alternatives.
- Luc Belizle, économiste et ancien agronome, mentionnait dans sa proposition de ne laisser que des agronomes non liés préparer des plans de réduction des risques des pesticides et de taxer les pesticides afin de subventionner le service-conseil non lié.
- Denise Proulx, journaliste et chargée de cours, préconisait diverses méthodes pour s'assurer que les agriculteurs aient accès facilement à de l'information indépendante.

RÉFÉRENCES

- (1) Ministère de l'Environnement, de la lutte aux contre les changements climatique. Bilan des ventes de pesticides au Québec - Année 2018. Québec. 2020;81
- (2) Ordre des agronomes du Québec. Rapport du comité sur l'indépendance professionnelle [Internet]. Québec, Canada; 2020 févr [cité 9 oct 2020]. p. 11
- (3) Ordre des agronomes du Québec. Rapport annuel 2019-2020. 2020 p. 84